## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-133 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

## Absents et excusés :

Mmes J. STORET - M. F. NAWROCKI - Ch. LECTEZ

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE –S. NACRY - M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX –

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE

M. Ph. GORGUET, absent et excusé, à été suppléé par Mme M. PIERRE

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL

M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE

Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE

M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET

M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT

Objet:

Budget Principal – BP 2013 Décision Modificative N° 1

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote du Budget Primitif de la Collectivité qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président précise ensuite la nécessité de procéder aux réajustements budgétaires dans le cadre de Décisions Modificatives.

Monsieur le Président propose d'augmenter le crédit prévu à l'article 673 d'un montant de 36.000 € pour permettre l'annulation des titres établis en 2012 par la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME concernant les loyers de l'Association A.I.R.

Monsieur le Président rappelle à cet effet que le Conseil de Communauté avait accepté l'annulation de ces loyers pour permettre à la structure de retrouver un équilibre financier.

Monsieur le Président propose également de réajuster le crédit inscrit au compte 6574 « Subventions » à hauteur de 5 € pour permettre le versement de la subvention 2013 à l'Association Réseaux Villes et Villages Numériques, le crédit inscrit porté dans la délibération du 15 avril 2013 étant insuffisant.

Monsieur le Président propose, pour équilibrer ces écritures, de réduire l'article 022 « Dépenses Imprévues » d'un montant identique de 36 005 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la Décision Modificative N° 1 du Budget Primitif 2013, dans le cadre du Budget Principal,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier les écritures du Budget de la façon suivante :

article 022 « Dépenses Imprévues » : - 36 005 €
article 673 « Titres annulés » : + 36 000 €

article 6574 « Subventions » ; + 5,00 €

« Association R.V.V.N. »

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Cortifié et rendu exécutoire par pHiçi

le 25 Julin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYR

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYS

2013-133 24/06/2013 DEL DM 1

PHEFECTURE OL PAGNATURE OF A 1000 . 2003